

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 1 de 20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BMW Kondensat I

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fa. Bernd Kraft GmbH Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

e-mail: info@berndkraft.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

e-mail: produktsicherheit@berndkraft.de

Internet: www.berndkraft.de

Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et

Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un melange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Carc. 1B; H350 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

toluène formaldéhyde 2,2,4-triméthylpentane naphtalène



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 2 de 20

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:









Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H350 Peut provoquer le cancer.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 3 de 20

Composants dangereux

Nº CAS	Substance					
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH			
	Classification (Règlement	(CE) nº 1272/2008)				
108-88-3	toluène			20 - < 25 %		
	203-625-9	601-021-00-3	01-2119471310-51			
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin H373 H304	Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, A	Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336			
540-84-1	2,2,4-triméthylpentane			10 - < 15 %		
	208-759-1	601-009-00-8	01-2119457965-22			
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, S H315 H336 H304 H400 H4					
25167-70-8	2,4,4-triméthylpentene	5 - < 10 %				
	246-690-9	601-087-00-3				
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3,					
64-17-5	éthanol	1 - < 5 %				
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43			
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H					
91-20-3	naphtalène	1 - < 5 %				
	202-049-5	601-052-00-2				
	Flam. Sol. 1, Carc. 2, Acut H410					
67-56-1	méthanol	1 - < 5 %				
	200-659-6	603-001-00-X	01-2119433307-44			
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3,					

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité				
	Limites de cond	centrations spécifiques, facteurs M et ETA					
108-88-3	203-625-9	toluène	20 - < 25 %				
	par inhalation: DL50 = 5580 m	CL50 = 28,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: ng/kg					
540-84-1	208-759-1	2,2,4-triméthylpentane	10 - < 15 %				
	l'	par inhalation: CL50 = > 33,52 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg					
25167-70-8	246-690-9	2,4,4-triméthylpentene	5 - < 10 %				
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg						
64-17-5	200-578-6	éthanol	1 - < 5 %				
	par inhalation: H319: >= 50 - 1	CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg					
91-20-3	202-049-5	naphtalène	1 - < 5 %				
	par inhalation: DL50 = 710 mg	CL50 = > 77,7 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 16000 mg/kg; par voie orale: //kg					
67-56-1	200-659-6	méthanol	1 - < 5 %				
	brouillards); de	CL50 = 128,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou rmique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6000 mg/kg STOT SE 1; l00 STOT SE 2; H371: >= 3 - < 10					

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 4 de 20

réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 5 de 20

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 6 de 20

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
	5000	9500		VLE (15 min)	
Méthanol	200	260		VME (8 h)	
	1000	1300		VLE (15 min)	
Naphtalène	10	50		VME (8 h)	
Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
	100	384		VLE (15 min)	
	Alcool éthylique Méthanol Naphtalène	Alcool éthylique 1000 5000 Méthanol 200 1000 Naphtalène 10	Alcool éthylique 1000 1900 5000 9500 Méthanol 200 260 1000 1300 Naphtalène 10 50 76,8	Alcool éthylique 1000 1900 5000 9500 Méthanol 200 260 1000 1300 Naphtalène 10 50 Toluène 20 76,8	Alcool éthylique 1000 1900 VME (8 h) 5000 9500 VLE (15 min) Méthanol 200 260 VME (8 h) 1000 1300 VLE (15 min) Naphtalène 10 50 VME (8 h) Toluène 20 76,8 VME (8 h)

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite		Moment de prélèvement
108-88-3	Toluène	Toluène	20 µg/l		en début de poste et fin de semaine
67-56-1	Méthanol; Alcool méthylique	Méthanol	15 mg/l	Urine	en fin de poste



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 7 de 20

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
108-88-3	toluène			
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation	systémique	192 mg/m³
Salarié DNE	L, aigu	par inhalation	systémique	384 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation	local	192 mg/m³
Salarié DNE	L, aigu	par inhalation	local	384 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	dermique	systémique	384 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	56,5 mg/m³
Consommate	eur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	226 mg/m³
Consommate	eur DNEL, à long terme	par inhalation	local	56,5 mg/m³
Consommate	eur DNEL, aigu	par inhalation	local	226 mg/m³
Consommate	eur DNEL, à long terme	dermique	systémique	226 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	8,13 mg/kg p.c./jour
540-84-1	2,2,4-triméthylpentane			
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	608 mg/m³
Consommate	eur DNEL, à long terme	dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
25167-70-8	2,4,4-triméthylpentene			
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation	systémique	14,7 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	dermique	systémique	2,1 mg/kg p.c./joui
Consommate	eur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	4,4 mg/m³
Consommate	eur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,2 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
64-17-5	éthanol			
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m³
Consommate	eur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
91-20-3	naphtalène			
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation	systémique	25 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation	local	25 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	dermique	systémique	3,57 mg/kg p.c./jour
67-56-1	méthanol			

Page 8 de 20



Date de révision: 01.06.2022

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I Code du produit: 28271

Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	50 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	260 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	260 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	260 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	50 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	50 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	50 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	8 mg/kg p.c./jour



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 9 de 20

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation					
Milieu enviror	nnemental	Valeur				
108-88-3	toluène					
Eau douce		0,68 mg/l				
Eau douce (r	0,68 mg/l					
Eau de mer		0,68 mg/l				
Sédiment d'e	au douce	16,39 mg/kg				
Sédiment ma	rin	16,39 mg/kg				
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	13,61 mg/l				
Sol		2,89 mg/kg				
25167-70-8	2,4,4-triméthylpentene					
Eau douce		0,015 mg/l				
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,015 mg/l				
Eau de mer		0,015 mg/l				
Sédiment d'e	au douce	0,9 mg/kg				
Sédiment ma	rin	0,9 mg/kg				
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,233 mg/l				
Sol		0,43 mg/kg				
64-17-5	éthanol					
Eau douce	0,96 mg/l					
Eau douce (r	2,75 mg/l					
Eau de mer	0,79 mg/l					
Sédiment d'e	3,6 mg/kg					
Sédiment ma	rin	2,9 mg/kg				
Intoxication s	econdaire	380 mg/kg				
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	580 mg/l				
Sol		0,63 mg/kg				
91-20-3	naphtalène					
Eau douce		0,0024 mg/l				
Eau douce (r	ejets discontinus)	0,02 mg/l				
Eau de mer		0,0024 mg/l				
Sédiment d'e	au douce	0,0672 mg/kg				
Sédiment ma	rin	0,0672 mg/kg				
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	2,9 mg/l				
Sol						
67-56-1	méthanol					
Eau douce		20,8 mg/l				
Eau douce (rejets discontinus)						
Eau de mer 2,						
Sédiment d'e	Sédiment d'eau douce					
Sédiment ma	Sédiment marin					
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l				



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 10 de 20

Sol 100 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques Écran de protection du visage

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains: Aucune donnée disponible

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject® Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 120 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 11 de 20

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: limpide

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

>35 °C

et intervalle d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'éclair: <21 °C

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable gaz: non applicable Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur: Aucune donnée disponible Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

La vitesse de dissolution: Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau: Aucune donnée disponible La stabilité de la dispersion: Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Pression de vapeur: Aucune donnée disponible Densité: 0,84498 g/cm³ Aucune donnée disponible Densité apparente: non déterminé Densité de vapeur relative: Caractéristiques des particules: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Combustion auto-entretenue



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 12 de 20

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271

Page 13 de 20

Nº CAS	Substance									
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode				
108-88-3	toluène									
	orale	DL50 mg/kg	5580	Rat	Toxicology 4, 5-15 (1975)	EU Method B.1				
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	American Industrial Hygiene Association	Study investigated mortality in groups o				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	28,1 mg/l	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 403				
540-84-1	2,2,4-triméthylpentane	<u>. </u>								
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401				
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 33,52	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 403				
25167-70-8	2,4,4-triméthylpentene									
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1996)	OECD Guideline 401				
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1996)	OECD Guideline 402				
64-17-5	éthanol									
	orale	DL50 mg/kg	10470	Rat	Study report (1976)	OECD Guideline 401				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	124,7	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 403				
91-20-3	naphtalène									
	orale	DL50 mg/kg	710	Souris	FUND. APPL. TOXICOL 4: 406-419 (1984) (1	OECD Guideline 401				
	cutanée	DL50 mg/kg	> 16000	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 402				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 77,7	Rat	Study report (1985)	other: EPA TSCA				
67-56-1	méthanol									
	orale	DL50 mg/kg	6000	Singe	Amer J Ophthalmol 40: 76-83 (cited in DG	Determination of the acute toxicity of t				
	cutanée	ATE mg/kg	300							
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	128,2	Rat	Study report (1980)	Study performed according to internal co				
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l							

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 14 de 20

Peut provoquer le cancer.

Susceptible de nuire au fœtus. (toluène)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (toluène)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (toluène)

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données disponibles pour le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 15 de 20

Nº CAS	Substance									
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode			
108-88-3	toluène									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus kisutch	Transactions A. Fish. Soc. 110, 430-436.	Fry were exposed to toluene in a flow th			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 433	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACh Registration Dossier	Method: other			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	11,5	48 h	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	Method: other			
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	1,39	40 d	Oncorhynchus kisutch	Transactions A. Fish. Soc. 110, 430-436.	Fry were exposed to toluene in a flow th			
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	> 400	7 d	Scenedesmus quadricauda	REACh Registration Dossier	Method: other			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,74	7 d	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicol. Environ. Saf. 39, 136-146. (other: US EPA 600/4-91-003			
540-84-1	2,2,4-triméthylpentane									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,11	96 h	Oncorhynchus mykiss	SIDS Initial Assessment Report For SIAM	OECD Guideline 203			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	2,943	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Publication (1986)	other: As described in: The evaluation o			
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,82	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM	OECD Guideline 211			
25167-70-8	2,4,4-triméthylpentene									
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,73	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1996)	OECD Guideline 201			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,16	21 d	Daphnia magna	Study report (2009)	OECD Guideline 211			
64-17-5	éthanol					_				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	15400	96 h	Lepomis macrochirus	Bulletin of Environmental Contamination	other: EPA-660/3-75-00 9, 1975			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22000 mg/l	ca.	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety 7	OECD Guideline 201			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna	Water Research 23(4): 495-499 (1989)	other: DIN 38412 Teil 11			



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 16 de 20

	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	5400	5 d	Skeletonema costatum	Environ Toxicol Chem 8(5):451-455. (1989	Study to determine the sensitivity of a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2 mg/l	10 d	Ceriodaphnia dubia	Arch Environ Contam Toxicol 20(2):211-21	Follows the basic methodology for the th
91-20-3	naphtalène						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Arch. Environm. Contam. Toxicol. 11, 487	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 0,5 mg/	ca. 0,4 -	72 h	Skeletonema costatum	Mar Environ Res 11, 183-200 (1984)	Aquatic toxicity of water soluble fracti
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2,16	48 h	Daphnia magna	Transactions of the American Fisheries S	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,37	40 d	Oncorhynchus kisutch	Trans. Am. Fish. Soc. 110:430-436, 1981	Coho salmon fry were exposed for 40 days
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,59	125 d	Daphnia pulex	Can. J . Fish. Aquat. Sci. 39: 830 - 834	During chronic studies in closed static
67-56-1	méthanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	15400	96 h	Lepomis macrochirus	Bulletin of Environmental Contamination	other: EPA-660/3-75-00 9, 1975
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22000 mg/l	ca.	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety 7	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna	Water Research 23(4): 495-499 (1989)	other: DIN 38412 Teil 11
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	446,7	28 d	Pimephales promelas	SAR and QSAR in Environmental Research,	Calculation performed with ECOSAR
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	208 mg/l	21 d	Daphnia magna	OECD QSAR Toolbox Report (2013)	Toxicity of the target chemical is predi

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73
540-84-1	2,2,4-triméthylpentane	4,08
25167-70-8	2,4,4-triméthylpentene	4,9 - 5
64-17-5	éthanol	-0,77
91-20-3	naphtalène	3,4
67-56-1	méthanol	-0,77



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

	BMW Kondensat I	
Date de révision: 01.06.2022	Code du produit: 28271	Page 17 de 20

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
108-88-3	toluène	90	Leuciscus idus melanotus	Chemosphere 14 (10).
540-84-1	2,2,4-triméthylpentane	231	calculé	Other company data (
25167-70-8	2,4,4-triméthylpentene	925	no data	QSAR calculation (20
64-17-5	éthanol	1	Cyprinus carpio	Comparative Biochemi
91-20-3	naphtalène	36,5 - 168	Cyprinus carpio	http://www.safe.nite
67-56-1	méthanol	1	Cyprinus carpio	Comparative Biochemi

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1993
----------------------------	---------

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (toluène, 2,2,4-triméthylpentane)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IlÉtiquettes:3Code de classement:F1

Dispositions spéciales: 274 601 640D

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2Catégorie de transport:2



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 an analyti**chem** company **BMW Kondensat I** Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 18 de 20 Nº danger: 33 D/E Code de restriction concernant les tunnels: Transport fluvial (ADN) UN 1993 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (toluène, 2,2,4-triméthylpentane) transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le 3 transport: 14.4. Groupe d'emballage: Ш Étiquettes: 3 Code de classement: F1 Dispositions spéciales: 274 601 640D Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: F2 Transport maritime (IMDG) 14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1993 d'identification: 14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (toluene, 2,2,4-trimethylpentane) transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le 3 transport: П 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: 3 Dispositions spéciales: 274 Quantité limitée (LQ): 1 I Quantité exceptée: E2 F-E, S-E EmS: Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) 14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1993 d'identification: 14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (toluene, 2,2,4-trimethylpentane) transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3Dispositions spéciales:A3Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):1 LPassenger LQ:Y341Quantité exceptée:E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: 2,2,4-trimethylpentane

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

BMW Kondensat I

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28271 Page 19 de 20

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48, Inscription 69, Inscription 75

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

me are pinares	(
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.	
H228	Matière solide inflammable.	
H301	Toxique en cas d'ingestion.	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H311	Toxique par contact cutané.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H331	Toxique par inhalation.	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
H350	Peut provoquer le cancer.	
H351	Susceptible de provoquer le cancer.	
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.	
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

	BMW Kondensat I	
Date de révision: 01.06.2022	Code du produit: 28271	Page 20 de 20

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)